

Service à deux vitesses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **131 (1986)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Service à deux vitesses

Or donc, la presse nous apprenait, voilà quelque temps déjà, que l'ancien syndic d'une petite commune vaudoise, arguant de ses cinquante-huit printemps, refusait de servir dans la protection civile. Précision qui ne manque pas d'intérêt, le cours d'instruction de cinq jours auquel l'ancien magistrat était convoqué avait lieu sous la direction du chef local de sa commune, chef qu'il avait d'ailleurs nommé lui-même!

L'affaire – si l'on ose dire – devrait apparaître, de prime abord, comme un fait divers cocasse. A la réflexion, toutefois, elle met en valeur la notion, fondamentale dans la philosophie de notre peuple, du *service*. Et du service *gratuit*, le seul, soit dit en passant, qui vaille la peine qu'on en parle.

Le service, c'est une règle de vie, ce que le jargon moderne appelle une option fondamentale, une attitude de l'esprit, un engagement *librement choisi* ou encore, pour parler artiller, une capitale de tir. Dans son application concrète, la notion est multiforme. Celui qui choisit cette voie n'a, au départ, qu'une seule assurance: il devra travailler, travailler encore, s'oublier soi-même, se sacrifier au besoin. Si, d'aventure, on devait lui dire merci, il recevra ce témoignage comme un cadeau. Et si, par exception, il devait avoir droit aux honneurs, il les recevra comme un cadeau supplémentaire.

Multiforme, avons-nous dit. Il y a tant de manières de servir. Dans l'armée, bien sûr. Mais aussi dans la vie publique ou professionnelle. Ces formes de service, loin de s'exclure,

peuvent se compléter, mais aussi se succéder. Le fait d'avoir accepté des responsabilités politiques et d'avoir rempli sa mission pendant plusieurs années avec, comme on dit souvent au moment du départ, autant de compétence que de dévouement, n'autorise pas l'homme vraiment animé de l'esprit de service à lâcher le manche après la cognée. On a besoin du capitaine qui a «rendu» sa compagnie d'élite pour commander une unité de landwehr. Et on en aura encore besoin pour bien commander une unité de landsturm.

Le pays, le canton, la commune ont besoin de ces hommes politiques qui connaissent leur coin de terre mieux que personne pour en assurer la protection en cas de catastrophe ou de guerre. Celui qui refuse à ses «chers concitoyens, chères concitoyennes» une telle prestation se maîtrise mal (il était Vaudois, je crois, cet Alexandre Vinet qui disait: «Je veux l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous.») Mais il rétrograde aussi puisqu'il oublie que le 30 août 1939, un autre Vaudois, Henri Guisan, loin de «toucher» une AVS qui n'existait pas, prenait à 65 ans le commandement d'une demi-million d'hommes, dans un continent bientôt ensanglanté, et pour une durée de six ans.

Par comparaison, quelle dérision que ces cinq jours de service dans la protection civile... Mais surtout, quel scandaleux mauvais exemple donné à ceux que Monsieur l'ancien syndic appelle sans doute la «jeune génération»!

RMS